

Dossier d'enquête publique n° E20000091/34

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

COMMUNE DE CITOU

ENQUÊTE PUBLIQUE

du 17 mai 2021 au 17 juin 2021

préalable à la régularisation administrative  
des sources de CITOU  
alimentant en eau potable  
la commune et les hameaux de RIEUSSEC et MONTBONOUS

Conclusions et avis motivé  
du commissaire enquêteur  
Edmond de Chivré

# Conclusions et avis motivé

---

L'enquête publique objet du présent rapport concerne la régularisation administrative des sources de Citou alimentant en eau potable la commune et les hameaux de Rieussec et Montbonous au travers d'une déclaration d'utilité publique de la dérivation des eaux des sources de Citou situées sur les communes de Citou et Lespinassière , et de la création des périmètres de protection réglementaires, instaurant les servitudes afférentes, pour l'utilisation, le traitement et la distribution de l'eau destinée à la consommation humaine. Suite à la demande de Madame la Préfète de l'Aude en date du 04 décembre 2020, j'ai été nommé commissaire enquêteur par décision du 07 décembre 2020 de Monsieur le magistrat délégué du tribunal administratif de Montpellier.

**Le dossier d'enquête était conforme** à la réglementation en vigueur. Il a été signé le 15 mars 2021.

**La publicité a été conforme :**

- l'avis d'enquête a été affiché à la Mairie de Citou le 28 avril 2021 et à celle de Lespinassière le 2 mai 2021 et ce pendant toute la durée de l'enquête. Il a été affiché sur chaque site,
- le premier avis d'enquête publique est paru le 28 avril 2021 dans la Dépêche du Midi et le 30 avril dans le Midi Libre,
- le deuxième avis d'enquête publique est paru le 18 mai 2021 dans la Dépêche du Midi et le 20 mai 2021 dans le Midi Libre,
- le dossier d'enquête publique était consultable sur le site internet de la Préfecture de l'Aude,
- le dossier d'enquête publique était consultable sur le registre numérique dédié.

**Le déroulement de l'enquête :**

L'enquête s'est déroulée du 17 mai 2021 au 17 juin 2021, soit 32 jours consécutifs. Le siège était à la mairie de Citou dans une salle indépendante du secrétariat.

Le public pouvait adresser ses observations par voie électronique à l'adresse suivante : [dup-sources-de-citou@mail.registre-numerique.fr](mailto:dup-sources-de-citou@mail.registre-numerique.fr).

Deux permanences ont eu lieu aux dates et heures suivantes : les 17 mai 2021 de 13 h 00 à 16 h 00 et 17 juin 2021 de 13 h 00 à 16 h 00. Il y a eu 6 observations orales, 1 observation écrite sur le registre papier et 3 observations écrites sur le registre numérique.

Les registres d'enquête papier ont été clôturés à 16 h 00 lors de la dernière permanence. Le registre numérique a été clôturé le 17 juin 2021 à 16 h 00.

Un procès-verbal de communication des observations écrites ou orales recueillies dans le registre d'enquête publique et des courriers adressés au commissaire enquêteur a été remis et commenté le 21 juin 2021 à 9 heures, à Monsieur Laurent Aymard directeur du syndicat mixte Réseau solidarité eau 11.

Le maître d'ouvrage a adressé par courrier, le 24 juin 2021, la note en réponse aux observations du public.

- L'enquête est en conformité par rapport à la législation et la réglementation en vigueur,
- la publicité a été faite auprès des administrés et des personnes concernées par les périmètres de protection immédiate et rapprochée pour appréhender le projet,
- au niveau du captage de Montbonous, deux propriétaires de parcelles incluses dans le périmètre de protection immédiat ont exprimé leur accord d'être exproprié. Les autres propriétaires de parcelles incluses dans les différents PPI, informés par courrier recommandé avec accusé réception que Réseau 11 se porterait acquéreur de tout ou partie de la parcelle concernée, ne se sont pas manifestés. On peut en déduire qu'ils n'y sont pas opposés,
- la recherche de nouvelles ressources en eau sur le secteur de Citou, prévue par Carcassonne Agglo, afin de sécuriser de manière durable l'alimentation en eau du village,
- la sécurisation de la ressource en eau assurée par :
  - 1) l'installation de clôture autour de chaque captage pour éviter d'éventuelles intrusions et dégradations,
  - 2) la mise en place de périmètres de protection immédiate et rapprochée avec toutes les obligations qui y incombent,
  - 3) la mise en place de capots avec fermeture étanche pour les captages de Citou et Rieussec , et la réalisation d'une dalle de béton de couverture étanche au dessus du captage de Montbonous,
  - 4) l'aménagement de chaque tour des captages pour éviter toute percolation de substances polluantes,
  - 5) la mise en place d'une canalisation de décharge pour en cas de pollution évacuer les eaux sans les envoyer vers le réservoir de distribution pour les captages de Citou et Rieussec,
  - 6) la mise en place d'un plan d'alerte et de secours pour faire face à une situation de pollution accidentelle pour le captage de Citou
  - 7) la mise en place de mesures permettant d'éloigner les eaux de ruissellement de la RD 620 du captage de Citou,
  - 8) la mise en place de l'assainissement collectif du hameau de Montbonous (assurée par Carcassonne Agglo) qui sera lancée lorsque la déclaration d'utilité publique sera actée,
  - 9) la mise en place de culture dans le respect des bonnes pratiques agricoles des parcelles incluses dans le périmètre de protection rapprochée,

- la qualité de l'eau améliorée par :
- 1) Le changement de tous les équipements corrodés à l'intérieur des puits
  - 2) la réhabilitation du local technique, la remise en état de l'installation de pompage et la mise en conformité de l'installation de traitement au chlore pour le captage de Montbonous.

**Pour toutes ces raisons, j'émet un avis favorable à la déclaration d'utilité publique de la dérivation des eaux des sources de Citou, et de la création des périmètres de protection réglementaires, instaurant les servitudes afférentes, pour l'utilisation, le traitement et la distribution de l'eau destinée à la consommation humaine de la commune de Citou et des hameaux de Rieussec et Montbonous assorti de la recommandation suivante :**

pour le hameau de Montbonous entreprendre une recherche de nouvelle ressource en eau en raison des pénuries observées par le passé et de la grande vulnérabilité de ce captage comme le préconise l'hydrogéologue agréé.

Fait à Carcassonne le 16/07/2021  
Le commissaire enquêteur  
Edmond de Chivré

